



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 548 MARCK
ARRONDISSEMENT : 62 CALAIS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CALAIS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 062-216205484-20250331-20250309BIS-DE

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	8 776 388	41,45	124,35	9 069 000	3 759 101	41,45 %	3 759 101
Taxe foncière non bâties (TFNB)	281 445	54,97	122,70	292 000	160 512	54,97 %	160 512
Taxe d'habitation (TH)	282 356	19,15	58,50	209 800	40 177	19,15 %	40 177
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					3 959 790		3 959 790

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité =				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
Produit total de référence (total colonne 5)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	90 476			96 411	0	48 519	680 957	916 363

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
3 959 790		916 363		4 876 153

À ARRAS

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-MARC LELEU

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste		2 203	a. Par le conseil municipal		21 061	b. Centrales électriques		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0	b. Par la loi		798 603	c. Centrales photovoltaïques		
c. Locaux industriels		66 263	Taxe foncière non bâtie :			d. Centrales hydrauliques		
d. Logements sociaux et longue durée		11 742	a. Par le conseil municipal			e. Centrales géothermiques		
			b. Par la loi (terres agricoles)		39 771	f. Transformateurs électriques		
			c. Par la loi (autres)			g. Stations radioélectriques		
Taxe foncière non bâtie			Cotisation foncière des entreprises			h. Installations gazières et autres		
Taxe d'habitation :			a. Par le conseil municipal			i. Taxe sur les pylônes		90 476
a. Dotation pour perte de THLV			b. Par la loi			5. RÉFORMES FISCALES		
b. Mayotte		>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION			a. TVA prév. (compensation TH)		>>>
Cotisation foncière des entreprises :			a. Résidences secondaires et assimilées		137 900	b. TVA prév. (comp. CVAE)		0
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV		71 900	c. Coefficient correcteur		1,178011
b. Base minimum			c. Bases dégrévées hors locaux vacants		29 901	d. Taux FB commune 2020		19,19
c. Locaux industriels			d. Bases dégrévées locaux vacants		46 009	e. Taux FB département 2020		22,26
d. Autres allocations			e. Bases dégrévées majo THS					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :		
	national 11	départemental 12				a. National		>>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	51,00	127,50	3,15000	124,35	b. Communal		>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	50,88	127,70	5,00000	122,70	Taux maximum :		
Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,80	72,00	13,50000	58,50	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale		>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...						6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>	a. Tx moy.75% départemental		13,49	Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>	b. Taux maximum de la majo		>>>			30,75